

Malversations à la Sosumo : Droit de réponse de Thierry Ntako

@rib News, 08/09/2009
De : Thierry NTAKO
Date : 8 septembre 2009
Objet : Demande de démenti sur votre site --
Malversations Sosumo
Monsieur, Je viens de lire, avec consternation, des propos incorrectes et diffamatoires à l'endroit de ma personne et de la société qui m'emploie. En effet, sur votre page web dans l'article : Malversations sans précaution la SOSUMO, vous (comme cette personne a refusé de se dévoiler) que j'aurais touché une somme équivalente à 80 millions de la SOSUMO. Ce qui n'est pas conforme à la réalité. Tout d'abord, j'occupe les fonctions de Directeur Technique à BUSTEC et je n'ai jamais eu aucun versement sur mon compte personnel d'un tel montant de la part de la SOSUMO. Je vous prie de me présenter un ordre de virement dont je serai bénéficiaire. Pour plus de clarification, je suis disposé à rencontrer cette personne pour lui donner la vraie version de cette affaire avec documents à l'appui. Par ailleurs, l'affaire est actuellement entre les mains des instances compétentes à savoir la Police Anti Corruption pour investigation. Pour le reste, il est de son droit de tirer des conclusions qu'il veut mais je tiens à souligner que Bustec dispose de compétences requises pour de telles prestations et nul besoin de rappeler que les équipements livrés à la SOSUMO n'ont jamais causé aucun problème au fonctionnement de l'Usine. Thierry NTAKO